

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

PENSIONS

La question des pensions du CERN a été évoquée à la réunion du 18 septembre 1980 du Comité des Finances. M. C.J. Zilverschoon a présenté les conclusions du Groupe d'étude interne créé par les Directeurs généraux.

La Direction appuie entièrement ces conclusions et soumettra, sur la base du rapport du Groupe d'étude, des propositions particulières que le Comité des Finances a convenu d'étudier à sa prochaine réunion en octobre; cette réunion a été avancée d'une demi-journée dans ce but. Etant donné l'importance de cette question, on envisage de tenir en novembre une nouvelle réunion du Comité des Finances, en vue de soumettre des propositions au Conseil de l'Organisation en décembre.

PENSIONS

The question of CERN pensions was raised at the meeting of the Finance Committee held on 18 September 1980. Dr. C.J. Zilverschoon presented the conclusions of the Internal Study Group, set up by the Directors-General.

The Management fully supports these conclusions and will submit specific proposals, on the basis of the Study Group's report, which the Finance Committee has agreed to examine at its next meeting in October; the meeting is advanced by half a day for this purpose. Given the importance of this matter, it is envisaged to hold a further meeting of the Finance Committee in November with the aim of bringing proposals to the Council of the Organization in December.

A TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

A partir du lundi 29 septembre 1980, les heures normales de travail du Laboratoire seront de 8h30 à 17h30, avec une heure d'arrêt pour le déjeuner comme à présent.

Les bureaux des Agences seront ouverts aux heures suivantes :

SITE DE MEYRIN

SBS : ouverture de 8h30 à 16h30
sans interruption

POSTE/PTT : - bureau situé dans le Bâtiment
de l'Administration :
ouverture de 8h15 à 17h15
sans interruption,
- bureau situé dans le Bâtiment
504 : ouverture de 8h30 à
12h00 et de 13h00 à 16h30.

WAGONS-LITS/
TOURISME : ouverture de 8h30 à 16h30
sans interruption.

SITE DE PREVESSIN

CREDIT AGRICOLE : ouverture de 8h30 à 16h30
sans interruption.

POSTE/PTT : ouverture de 8h30 à 14h00 et
de 14h20 à 17h30.

Division du Personnel / Tél. 3238

TO ALL MEMBERS OF THE PERSONNEL

As from Monday 29 September 1980, the normal working hours of the Laboratory will be from 8.30 hours to 17.30 hours with one hour lunch-break as at present.

The offices of the Agencies will be open during the following hours :

MEYRIN SITE

SBS : open from 8.30 hours to
16.30 hours without interruption.

POST OFFICE/PTT : - office situated in the Admin-
istration Building open from
8.15 hours to 17.15 hours
without interruption,
- office situated in Building
504 open from 8.30 hours to
12.00 hours and from 13.00 hours
to 16.30 hours.

WAGONS-LITS/
TOURISME : open from 8.30 hours to
16.30 hours without interruption.

PREVESSIN SITE

CREDIT AGRICOLE : open from 8.30 hours to 16.30
hours without interruption.

POST OFFICE/PTT : open from 8.30 hours to 14.00
hours and from 14.20 hours to
17.30 hours.

Personnel Division / Tel. 3238

HORAIRES DU BUREAU DU COURRIER

Dès le 29 septembre, les retraits et dépôts de courrier au bureau pourront se faire :

de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h15.

Le courrier éventuellement déposé après 17h15 ne peut être expédié le jour même.

Les tournées des messagers se feront selon le plan actuel, retardé d'une demi-heure : deux tournées complètes, une le matin et une l'après-midi, et une tournée réduite aux secrétariats effectuée en fin de matinée ou au début de l'après-midi.

Division du Personnel / Tél. 5414

- R A P P E L

L'HORAIRE DE TRAVAIL AU CERN

Sur l'avis de la Commission exécutive, les Directeurs généraux ont décidé qu'à partir du lundi 29 septembre 1980, l'Organisation reprendrait l'horaire normal de travail allant de 8h.30 à 17h.30, et ce pour les six mois à venir.

Lors de cette décision, plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte, dont les opinions des membres du personnel, telles qu'elles ressortent des résultats du référendum organisé par l'Association du personnel. Parmi eux, le fait que la Suisse va vraisemblablement adopter l'heure d'été l'an prochain, à l'instar de la France, - permettant ainsi au CERN de maintenir tout au long de l'année sa journée normale de travail allant de 8h.30 à 17h.30, - a incité à revenir à cet horaire cet hiver, au lieu d'avoir à le changer de nouveau au printemps prochain. Toutefois, au vu des résultats du référendum (41% des membres du personnel pour l'horaire 8h.-17h., 22% contre et 37% d'abstentions), il convient d'étudier plus avant la possibilité pour certains services de commencer une demi-heure plus tôt le matin, lorsque cela peut se faire sans porter préjudice à l'efficacité du Laboratoire. En fait, certains services ont déjà un horaire de travail qui s'écarte de l'horaire normal: par exemple le personnel des ateliers. Dans des cas exceptionnels, on pourrait envisager un décalage de plus d'une demi-heure.

Il est par conséquent proposé qu'au sein des Divisions, les unités discutent de leur horaire de travail avec leurs Chefs de groupe et de Division. Dans ces discussions, on devra reconnaître que les Divisions ont des exigences de fonctionnement différentes, selon leurs tâches, mais qu'elles travaillent en étroite collaboration à des projets communs et utilisent conjointement d'importantes installations. En outre, les besoins des utilisateurs du CERN doivent être pris en considération.

La question de l'horaire normal sera réexaminée au printemps prochain à la lumière des décisions prises par le gouvernement suisse au sujet de l'heure d'été pour 1981.

MAIL OFFICE HOURS

As from 29 September, mail may be delivered to or collected from the Mail Office as follows :

from 8.30 a.m. to noon and
from 1.15 p.m. to 5.15 p.m.

Mail deposited after 5.15 p.m. cannot be sent out on the same day.

The messengers will continue to make the same number of rounds, each round taking place half an hour later than at present : two complete rounds per day, one in the morning and one in the afternoon, and one shorter round, serving the Secretariats, either at the end of the morning or at the beginning of the afternoon.

Personnel Division / Tel. 5414

- R E M I N D E R

CERN WORKING HOURS

On the advice of the Executive Board, the Directors-General have decided that as from Monday, 29 September 1980 and for the next six months the Organization will revert to the normal working hours of 8.30 a.m. to 5.30 p.m.

Several factors were taken into consideration in reaching this decision including the views of staff members as given by the results of the recent referendum organized by the Staff Association. Amongst these the likelihood that Switzerland will follow France with regard to summer-time next year, thus allowing CERN to keep to its normal working hours of 8.30 a.m. to 5.30 p.m. throughout the year, argued in favour of reverting to these hours this Winter rather than having to change them back again next Spring. However, in view of the results of the referendum (41% of staff members in favour of 8.00 a.m. to 5.00 p.m., 22% against and 37% not voting) it is felt that more consideration should be given to the possibility that certain services start half an hour earlier in the morning where this can be done without affecting the efficiency of the Laboratory. In fact, some services already have working hours different from the normal ones, for example the workshop staff. In exceptional circumstances a shift of more than half an hour might be considered.

It is therefore proposed that staff units in the Divisions discuss their hours of work with their Group and Division Leaders. In these discussions it must be recognized that Divisions have different operational requirements depending on their tasks but that they work closely together on common projects and operate large installations jointly. Also the needs of the Users of CERN must be taken into consideration.

The question of the normal hours will be reconsidered next Spring in the light of the decisions taken by the Swiss Government concerning summer-time for 1981.